

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 18

Délibération N° 013-2024

DEMANDE DE
SUBVENTION ECOLE
NUMERIQUE RURALE

L'an deux mil vingt-quatre le huit du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 02 février 2024

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , MARLINGE, NOEL, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MME CROUZETTE (procuration à M. LEYRIS)
MME POUGET (procuration à M. ORLIANGES)

Secrétaire de Séance : Mme VERDEYME

- Le Maire explique qu'en concertation avec le directeur de l'école, il souhaite d'une part renouveler le matériel dans une classe (CE2), en remplaçant le TBI par un écran interactif, et d'autre part procéder à l'acquisition de 15 tablettes tactiles.
- Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise TECHNIQUE MEDIA INFORMATIQUE, et le plan de financement prévu.

Investissement prévisionnel :

- Montant Total H.T 7 620€
- T.V.A. 1 522€
- TOTAL 9 122€

Plan de financement :

- ETAT 50% 3 810€
- AUTOFINANCEMENT 3 810€
- TOTAL H.T 7 620€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient le devis de l'entreprise Technique Media pour l'achat d'un écran interactif et de 15 tablettes numériques destinés à l'école primaire,
- Sollicite la Préfecture de la Corrèze au titre de leur programme « école numérique rurale » afin d'obtenir une subvention,
- Arrête le plan de financement proposé,
- Indique que les dépenses et recettes afférentes sont prévues sur le budget d'investissement 2024 de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20240208-D013-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024
Publication : 09/02/2024

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.